

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Syndicat Intercommunal des eaux du Bolon
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	PHOTO2025
Date de mise en ligne :	Le jeudi 17 avril 2025 à 11:50:01
Date de clôture :	Le jeudi 15 mai 2025 à 12:00:00
Titre :	Construction d'un Parc Photovoltaïque
Descriptif :	Construction d'un Parc Photovoltaïque en lien avec la station de pompage à GIRANCOURT / 88390

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[23/04/2025 à 17:06:54] Bonjour Madame Monsieur,

veuillez trouver ci dessous nos questions:

1 / Sur la page du CCTP vous demander un module avec une référence Bifaciale et quelques lignes en dessous vous demandé avec une référence monfaciale pourriez vous être plus précis sur votre demande (lequel prendre en compte)

2 / Sur le CCTP général page 9 vous faite référence au compte prorata, cependant pas de pourcentage de mentionné

3 / Pour les visites sur le CCTP page 5 pour le lot 3 la visite est obligatoire alors que sur le RC il n'y a pas de visite , merci de nous apporter plus de précisions pour ceci est obligatoire ou pas?

4 / Sur le Rc page 3 vous refusé les variantes cependant sur le CCTP page 7 les variantes libres sont autorisées , merci d'être plus précis

5 / Sur le CCTP lot 3 vous mentionné la possibilité de utiliser des équivalents , cependant sur le CCTP Général ceci n'est pas autorisé, quelle option prendre ?

Cordialement

Questions / Réponses

[24/04/2025 13:38:07] Veuillez trouver ci-dessous, les réponses aux questions posées :

1 / Concernant la référence des modules : les modules seront de technologie mono-faciale.

2 / Concernant le compte prorata : le pourcentage sera déterminé lors de l'établissement de convention par l'entreprise désignée.

3 / Conformément au RC, pas de visite obligatoire puisque du neuf.

4/ Conformément au RC, les variantes ne sont pas autorisées.

5 / Conformément au CCTP lot 3, les équivalents sont autorisés. Se référer également à l'article 2.16 du RC.

Cordialement
SIE du BOLON